

Délégation académique à la formation des personnels de l'éducation nationale

n° 2022-26 Affaire suivie par : Burguion Chantal

Chargée d'ingénierie de formation

Tél: 05.36.25.83.30

Mél: chantal.dumont@ac-toulouse.fr 75, rue Saint Roch CS 87703 31077 TOULOUSE Cedex 4 Toulouse, le 1er septembre 2022

La directrice de la délégation académique à la formation des personnels de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale.

Mesdames et Messieurs les inspecteurs, IA-IPR, IEN ET-EG, IEN IO et IEN 1er degré,

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,

Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO,

Mesdames et Messieurs les directeurs de service du rectorat,

Objet : ouverture de la campagne d'inscription au programme académique de formation (PRAF) 2022-2023 – candidature individuelle

La campagne d'inscription au PRAF, pour les candidatures individuelles, est ouverte **du 1**^{er} **septembre au 22 septembre 2022 inclus.**

I. Consulter le PRAF:

Les modalités de consultation et la présentation du PRAF (Programme Académique de Formation) évoluent cette année.

- L'offre de formation est organisée en regard du schéma directeur de la formation continue 2022-2025.
 Une entrée métier est ainsi privilégiée. Les actions de formations sont ensuite classées selon des priorités et des thèmes.
- La consultation se fait désormais à partir de l'outil SOFIA accessible par le portail ARENA (rubrique « gestion des personnels » - « applications locales de gestion des personnels » - « SOFIA ») : https://si2d.ac-toulouse.fr

Pour vous accompagner dans ces évolutions, vous trouverez des tutoriels sur le site de la DAFPEN, future EAFC (École Académique de la Formation) : https://disciplines.ac-toulouse.fr/dafpen/ouverture-de-la-campagne-individuelle-de-formation

PJ: Candidater au PRAF

II. S'inscrire aux formations

La campagne d'inscription au PRAF est ouverte jusqu'au jeudi 22 septembre 2022 inclus. Au-delà de cette date, aucune candidature ne sera possible.

L'inscription aux formations à candidature individuelle se fait en se connectant à l'application GAIA via le portail académique ARENA https://si2d.ac-toulouse.fr

Pour vous accompagner dans votre inscription, vous trouverez des tutoriels sur le site de la DAFPEN, future EAFC https://disciplines.ac-toulouse.fr/dafpen/ouverture-de-la-campagne-individuelle-de-formation

Lors de votre inscription, vous veillerez à classer vos vœux par ordre de priorité (dans la limite de 8) et à valider votre candidature en cliquant sur « confirmation ».

Si vous souhaitez recevoir un récapitulatif de vos candidatures, vous pourrez cocher, à la fin de votre inscription, la case requise. Un mail sera alors envoyé sur votre adresse académique.

Remarque : la démarche d'inscription via GAIA ne concerne que les formations à candidature individuelle. S'agissant des formations dites « à public désigné », les participants sont désignés ultérieurement par l'institution (corps d'inspection, chefs d'établissement ou chefs de service), aucune inscription par l'agent ne peut être effectuée.

III. Résoudre les problèmes techniques

Pour accéder au portail ARENA, il est impératif de posséder son identifiant et mot de passe de messagerie.

En cas de difficultés :

Perte de ses identifiants d'utilisateur et/ou de mot de passe : se connecter à l'application MA-MAMIA à l'adresse suivante : https://mamamia.ac-toulouse.fr/

Pour tout autre problème contacter l'assistance :

Par Formulaire Web (création automatique de la demande) :

se connecter sur le Portail web Arena (https://si2d.ac-toulouse.fr/), dans le menu « Support et assistance » cliquer sur Assistance académique.

Par téléphone, de 8h à 18h du lundi au vendredi :



• Par Mél (création différée de la demande) :

https://dsi.ac-toulouse.fr/contact/assistance_informatique

En l'absence de résolution du problème par l'assistance informatique, cette dernière en informera la DAFPEN future EAFC afin qu'une réponse soit apportée à l'agent.

IV. À l'issue de la campagne d'inscription

L'avis des supérieurs hiérarchiques sera recueilli. En l'absence de saisie par le/la supérieur hiérarchique, l'avis sera considéré à défaut comme favorable.

Seules les candidatures revêtues d'un avis favorable seront examinées lors des commissions de choix en Groupe de Travail de Formation (GTF).

À l'issue de ces commissions, les enseignants et les personnels d'orientation et d'éducation peuvent obtenir, pour l'année scolaire 2022-2023, un maximum de 6 jours en formation à candidature individuelle (hors préparation à un concours interne ou formation de formateurs). Cette limite est en revanche portée à 8 jours pour les personnels exerçant dans le cadre de l'éducation prioritaire ou en ITEP. Elle est de 10 jours pour les personnels ATSS.

Les résultats des candidatures seront consultables par l'agent sur GAIA individuel, à partir de minovembre 2022.

Je me permets d'insister sur l'importance de la diffusion de cette information auprès de tous les personnels le plus rapidement possible, par tous moyens à votre disposition (affichage, distribution individuelle, transfert de courriel, etc).

Marie Saint-Michel